

Nous soulignons la qualité du travail entrepris par les banques multilatérales de développement pour rendre plus transparentes les procédures de passation des marchés publics. Nous encourageons toutes les institutions multilatérales à apporter leur concours aux réformes susceptibles de promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et de réduire la corruption dans les transactions commerciales.

Un effort continu est nécessaire pour réformer les banques de développement afin d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain tout en réduisant les coûts. Nous approuvons les recommandations du groupe de travail du Comité du développement qui demande une coopération plus étroite entre les banques à tous les niveaux.

40. À Halifax, nous nous sommes engagés à encourager l'élargissement et l'approfondissement du processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Nous croyons que nos initiatives ont contribué de manière significative à une meilleure prise de conscience des changements nécessaires au sein du système pour en améliorer l'efficacité, avec l'objectif d'offrir des progrès tangibles aux bénéficiaires des diverses activités de développement.

Nous nous réjouissons tout particulièrement du résultat de la IX^e session de la CNUCED à Midrand au cours de laquelle nous avons réussi, avec l'ensemble de nos partenaires, à tracer la voie d'une réforme en profondeur, qui pourra servir de référence à la réforme du secteur économique et social des Nations Unies. Nous soulignons également l'importance de la décision prise récemment de renforcer le rôle de coordination de l'ECOSOC. Nous accueillons avec satisfaction les initiatives lancées par les commissions économiques régionales des Nations Unies pour faire le point sur leurs activités, adapter leurs priorités, restructurer leurs programmes et réorganiser leur personnel dans la perspective d'une efficacité et d'un rendement accrus.

Nous souhaitons travailler avec tous nos autres partenaires pour faire progresser rapidement la réforme des Nations Unies afin de rationaliser et de renforcer leur rôle dans le développement.

41. Les Nations Unies ont un rôle fondamental à jouer dans le dispositif de coopération internationale destiné à favoriser un développement durable et dans la formation du consensus autour des objectifs et des politiques de développement.

Les domaines d'intervention prioritaires pour les Nations Unies sont notamment l'éradication de la pauvreté, l'emploi, le logement, la fourniture de services de base, tout particulièrement ceux qui sont liés à l'éducation et à la santé, la protection du statut de la femme et de l'enfant et l'aide humanitaire dans son ensemble.